

Service Chef de file :

J3-Collèges

Service(s) associé(s) :

E6 - Direction des moyens généraux / L3 – Laboratoire Départemental d'Analyses / E4 - Direction des systèmes d'information

Résumé :

Le Département, à travers sa politique, et aux termes de l'article L 213-2 du code de l'éducation, a la charge des collèges. Il veille au maintien et à l'amélioration du patrimoine ainsi qu'aux missions d'accueil, d'hébergement et de restauration ; il arrête les secteurs de recrutement. La politique de l'enseignement secondaire telle que voulue et mise en œuvre par le Conseil Départemental ne se limite pas, comme le montrent les propositions budgétaires, aux seuls investissements dans les bâtiments et aux dotations de fonctionnement. Prime bonus-énergie, déploiement de l'Espace Numérique de Travail en Alsace (ENTEA), politique ressources humaines, prise en compte de l'environnement dans le traitement des déchets, réflexions autour des filières courtes et bio pour la restauration scolaire sont autant d'exemples qui démontrent que le Conseil Départemental s'engage à faire de sa compétence obligatoire une politique volontariste à part entière.

Le présent rapport a pour objet l'avancement des projets engagés et le vote des crédits en matière d'enseignement secondaire et élémentaire.

312 – Enseignement secondaire

Ventilation des propositions de crédits par modes d'action				
Mode action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif 2015	Projet Budget Primitif 2016
3121	F	Constructions et restructurations des collèges publics	490 000,00	0,00
3121	I	Constructions et restructurations des collèges publics	22 798 725,64	14 445 653,22
3122	F	Gros entretien des collèges publics	1 000,00	1 000,00
3122	I	Gros entretien des collèges publics	7 800 000,00	7 942 000,00
3123	F	Maintenance courante des collèges publics	1 110 000,00	1 120 000,00
3124	I	Participation aux investissements collèges privés	450 000,00	-*
3125	I	Equipement matériel et mobilier des collèges publics	1 671 436,00	1 772 527,04
3126	F	Fonctionnement des collèges publics	14 027 512,00	14 736 922,00
3126	I	Fonctionnement des collèges publics	0,00	-*
3127	F	Fonctionnement des collèges privés	4 000 000,00	3 950 000,00

313 – Enseignement élémentaire

Ventilation des propositions de crédits par modes d'action				
Mode action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif 2015	Projet Budget Primitif 2016
3131	I	Travaux d'équipement dans les écoles primaires et maternelles publiques	2 000 000,00	-*

**Les subventions d'investissement qui relèvent des contrats de territoire et des autres dispositifs d'aide ne sont pas ventilées par mode d'action ; elles sont prévues au stade du budget primitif au sein d'une enveloppe unique et seront réparties en cours d'année en fonction de l'avancée réelle des opérations subventionnées et des crédits disponibles (cf. le rapport « BP investissement »).*

Le plan pluriannuel d'investissement des collèges s'inscrit dans les périmètres d'investissement du Département. En fonction de la perspective budgétaire du Département, il est proposé de suspendre les restructurations sauf impératif de maintien en fonctionnement (cf. le tableau récapitulatif des crédits nécessaires pour les construction et restructurations pour les opérations sur les collèges publics) afin de garantir le financement du programme de maintenance. La maintenance assurée doit permettre de sécuriser l'accueil des collégiens dans tous les collèges publics. D'autre part, il est nécessaire de revoir le périmètre des opérations à l'aune des nouvelles conditions économiques et des évolutions d'effectifs à venir.

La tension qui pèse sur la gestion des ressources humaines au sein des collèges nécessite une redéfinition du pilotage des fonctions des agents techniques des collèges ainsi qu'une affectation de moyens supplémentaires pour pallier les nombreuses absences.

Ainsi, le plan d'actions collèges en cours de mise en œuvre par les services du Département aboutira à la mise en place d'un outil de pilotage et de dimensionnement des effectifs des agents techniques des collèges.

Cet outil garantira une juste réallocation des ressources humaines au sein des collèges et permettra la mise en œuvre d'une politique de gestion prévisionnelle tenant compte de la pyramide des âges et des problématiques d'absentéisme dans les collèges.

Les collèges pourront, dès 2016, avoir recours à 70 contrats aidés, essentiellement des bénéficiaires du RSA suivis par les conseillers du service insertion et emploi. Le désengagement du Rectorat a contraint la collectivité à reprendre la gestion de ces contrats au niveau de la DRH avec une application administrative de la direction des collèges.

Le Département compte 91 collèges avec 53 100 places dont 9 524 places vacantes et près de 4 000 sur l'Eurométropole. Au regard de cette situation singulière et en vue d'optimiser les coûts d'investissement et de fonctionnement, les élus du Conseil Départemental ont décidé d'engager un travail sur la révision de la carte scolaire. Celle-ci tiendra compte à la fois d'une meilleure affectation des élèves dans les secteurs en surcapacité et permettra de mettre en œuvre l'expérimentation du renforcement de la mixité sociale. Ce travail s'effectuera en collaboration avec les élus, l'Education Nationale, les parents d'élèves et les représentants du corps enseignants.

L'attractivité de certains collèges pourra être renforcée par les actions éducatives en faveur des collégiens portées par le Département (intervention des services civiques sur les aspects citoyenneté, accompagnement anti gaspillage), en promouvant l'accompagnement éducatif et sportif et en favorisant la mixité sociale. D'autre part, elle permet une réelle plus-value pédagogique des actions portées par l'Education Nationale.

3121-Constructions et restructurations de collèges publics

Crédits proposés au BP 2016 : 14 445 653,22 €

1. LES TROIS AXES DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER

Dans le cadre de la compétence « Collèges » exercée depuis les lois de décentralisation, le Département du Bas-Rhin a orienté sa politique d'investissement immobilier suivant trois axes.

Axe 1. - L'adaptation des capacités d'accueil

Malgré une baisse des effectifs depuis septembre 2004, certains secteurs, tels que le Piémont des Vosges, le Ried, le secteur d'Erstein-Benfeld, le Kochersberg et bientôt Strasbourg-Ouest, connaissent un accroissement démographique important. Le Département continue de répondre à cette évolution des populations d'élèves par un programme pluriannuel de restructuration pour adapter les établissements concernés à ces évolutions.

Ce programme se fonde sur les études prospectives fournies par le secteur Collèges appuyées par l'ADEUS. La révision de la carte scolaire apportera les éléments nécessaires au pilotage du programme immobilier des collèges.

Axe 2. - L'adaptation des établissements aux évolutions pédagogiques, fonctionnelles et réglementaires, et la modernisation du cadre de vie

Les collèges construits entre 1960 et 1975 sont des constructions de type « industrialisée béton ».

Leur conception et leur organisation d'origine ne répondent plus aux pédagogies actuelles et les locaux présentent souvent des conditions de confort assez sommaires. De plus du fait de l'évolution réglementaire, ils ne respectent pas les normes en vigueur notamment en termes d'accessibilité aux personnes handicapées.

Les opérations menées sur les collèges existants permettent une reconfiguration fonctionnelle complète des locaux sur la base du référentiel applicable au neuf, une modernisation des installations techniques, une amélioration des enveloppes des bâtiments et une mise aux normes réglementaires.

Un collège ainsi restructuré équivaut à un établissement neuf, pour un coût optimisé.

Axe 3 - Le maintien et l'amélioration du patrimoine

Le Département du Bas-Rhin gère 90 collèges (hors Ecole Européenne), ce qui représente une surface de plancher de l'ordre de 600 000 m².

En parallèle aux programmes de reconstruction, d'extension et de restructuration lourde, le Département s'attache, dans le cadre des activités de maintenance, à assurer la pérennité de ce patrimoine mais surtout à le remettre à un niveau d'usage compatible à la fois, avec les besoins des utilisateurs et avec la réglementation, notamment en matière de sécurité.

Les opérations en cours intègrent les engagements de la charte de développement durable applicable aux bâtiments départementaux.

L'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation thermique fin 2011, dite RT2012, a généralisé le niveau BBC (Bâtiment basse Consommation) pour les bâtiments neufs et la THPE (Très haute Performance Energétique) pour les réhabilitations.

2. LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER

Ce programme intègre l'extension et la restructuration d'établissements existants, les restaurants scolaires et les SEGPA ainsi que la maintenance. Sont également évoquées les subventions allouées aux structures faisant appel à responsabilité.

2.1. – Les opérations en cours sur les collèges gérés par le Département (hors opérations spécifiques sur restaurants scolaires)

⇒ Le collège « **Rouget de Lisle** » à **Schiltigheim** – capacité 700

Les travaux d'extension-restructuration se sont achevés en 2013. Quelques difficultés ont été rencontrées dans la mise en place de la gestion technique du bâtiment, ce qui a reporté le solde de l'opération qui se fera en 2016.

CP 2016 : 20 000 €

⇒ Le collège « **Foch** » à **Haguenau** – capacité 800

Les travaux d'extension et de restructuration du collège ont été achevés en 2014. Les crédits prévus en 2016, permettront de solder cette opération.

Par ailleurs les travaux de construction de l'Espace Sportif Sebastien Loeb se sont achevés en 2015. Cet équipement est depuis lors utilisé par les élèves du collège Foch.

CP 2016 : 7 048,12 €

⇒ Le Collège « **Galilée** » à **Lingolsheim** – capacité 500

Suite à la découverte de graves problèmes structurels sur le collège Galilée de Lingolsheim, le Département, le Rectorat et le Maire de Lingolsheim ont décidé collégalement de ne pas ouvrir le collège à la rentrée de septembre 2014. Le Département et l'Inspection Académique ont opté pour le relogement du collège dans son intégralité au Lycée Couffignal à Strasbourg. L'installation s'est faite dès la deuxième semaine de septembre avec un aménagement progressif du lycée en vue d'une amélioration des conditions de fonctionnement du collège. Malgré les efforts consentis par le Département (prise en charge partielle du coût des repas, prise en charge du transport scolaire, investissements immobiliers, etc..) soit un investissement de près de 1,1 M€ et par l'Inspection Académique (personnel de surveillance, aménagements horaires, etc..), le principal du collège et le proviseur du lycée ont fait valoir que le positionnement à Couffignal ne pouvait être que provisoire, et était source de difficultés quotidiennes. Le Département a donc opté pour le rapatriement du collège à Lingolsheim dans un nouveau collège en structures modulaires situé sur la parcelle du collège.

Les bâtiments modulaires ont été mis en service à la rentrée de mars 2015 à la très grande satisfaction de la communauté éducative. L'établissement et ses représentants ont fait part des bonnes conditions de fonctionnement de l'établissement dans les locaux provisoires.

Les crédits prévus en 2016 permettront de solder cette opération.

CP 2016 : 820 000 €

Outre le rapatriement du collège dans des structures modulaires sur Lingolsheim comme évoqué ci-dessus, le devenir du bâtiment existant reste à préciser. Les crédits prévus en 2016 doivent permettre d'étudier la faisabilité technique et financière de la remise en état du bâtiment. Les conclusions de l'étude sont attendues pour le 3^{ème} trimestre.

CP 2016 : 100 000 €

Total CP2016 pour le collège Galilée Lingolsheim : 920 000 €

⇒ Le collège **de la Robertsau à Strasbourg** – capacité 500

Les travaux d'extension-restructuration du collège se sont achevés en septembre 2015. Les crédits proposés en 2016 permettront de solder les marchés de travaux. Le solde de l'opération interviendra en 2017.

CP 2016 : 450 000 €

⇒ Le collège « **Robert Schuman** » à **Benfeld** – capacité 800

L'évolution démographique sur le secteur nécessite d'augmenter la capacité du collège Robert Schuman à 800 élèves, et ce, à court terme. L'opération poursuit d'autres objectifs : rendre l'établissement conforme aux réglementations ERP et accessibilité, pourvoir à l'insuffisance en locaux et rendre l'ensemble plus fonctionnel.

Les études de conception ont été achevées début 2013. L'appel d'offres lancé début 2013 a permis le démarrage des travaux en juillet 2013. Les premières phases des travaux se sont achevées en mars 2015 avec la mise en service de l'extension, puis en septembre 2015 avec la mise en service du restaurant scolaire légèrement restructuré. Les travaux se poursuivront en 2016 avec la restructuration complète de l'externat.

Cette opération a été marquée par la découverte en cours de travaux de zones amiantées non repérées lors des diagnostics initiaux. Ces découvertes ont désorganisé le chantier à plusieurs reprises et ont compromis la livraison pour septembre 2016.

Le montant financier de l'autorisation de programme de ce projet s'élève à 15 700 000 €.

CP 2016 : 4 200 000 €

⇒ Le Collège «**Romain Rolland** » à **Erstein** – capacité 900 + SEGPA

L'abandon de la construction d'un deuxième collège à Erstein a conduit le Département à revoir le périmètre du projet de réhabilitation du collège Romain Rolland. La réhabilitation se fait en deux sous-opérations :

- Réhabilitation de la ½ pension :

Cette réhabilitation achevée en 2014 consistait à restructurer la zone de production des repas pour permettre une capacité de 1200 repas/jour, créer des locaux techniques pour les agents de maintenance, augmenter les surfaces dédiées à la prise des repas des lycéens et créer un local de télérestauration. Les élèves du lycée Yourcenar utilisent ce restaurant scolaire du collège, c'est pourquoi la Région Alsace participe financièrement au projet.

La maîtrise d'œuvre pour cette sous-opération a été confiée au cabinet Serge GAUSSIN Architectes.

- Restructuration du Collège :

Les bâtiments du collège sont vétustes, hors normes et éparpillés sur la parcelle. L'opération vise à rationaliser le fonctionnement du collège en regroupant les pôles par activité, à mettre en conformité réglementaire le collège sur les plans de la sécurité et de l'accessibilité. Actuellement d'une capacité théorique de 800 élèves, le collège sera redimensionné à 1000 (900 + SEGPA) afin de pouvoir faire face aux augmentations d'effectifs du secteur. L'opération est prévue en tranches se déroulant de 2014 à 2018.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet d'architecture WEBER&KEILING qui a débuté les études de conception en 2013.

La reconstruction des logements a débuté en mai 2014 et a été livrée en mars 2015.

Le reste des travaux a démarré au printemps 2015 pour une durée prévisionnelle de 30 mois.

Le montant financier de l'autorisation de programme des deux sous-opérations s'élève à 20 000 000 €.

CP 2016 : 5 049 511,05 €

⇒ Le Collège « **Saut du Lièvre** » de **Bischwiller** – capacité 500

Le collège ne répond plus aux standards pédagogiques et fonctionnels actuels. Les salles de cours sont sous-dimensionnées en nombre et en taille, ce qui nécessite de reprendre le cloisonnement complet du bâtiment externat. L'enseignement des sciences souffre également de locaux non adaptés et exigus. Les bâtiments existants sont de plus en plus performants sur le plan de leur consommation énergétique.

Le concours de maîtrise d'œuvre lancé en 2013 sur la base de l'extension-réhabilitation de l'externat y compris l'isolation thermique (phases 1 – 2 et 3) a permis de désigner l'équipe de maîtrise d'œuvre organisée autour du cabinet d'architectures ROUBY-HEMMERLE. Le

marché de maîtrise d'œuvre a été notifié en 2014 permettant un démarrage des études de conception qui se poursuivront en 2016.

Le montant financier de l'autorisation de programme de la première phase de ce projet est de 4 300 000 €.

CP 2016 : 50 000 €

⇒ Le Collège « **Jacques Tati** » de **Mertzwiller**

Afin de pouvoir accueillir un élève handicapé à la rentrée de septembre 2016, le Département s'est engagé à procéder à une mise en accessibilité partielle du collège. Les travaux prévus permettront à cet élève de bénéficier de l'ensemble des fonctionnalités des bâtiments du collège, mais l'ensemble du collège ne sera pas conforme aux normes en vigueur. Une deuxième tranche de travaux visant la mise en conformité totale sera nécessaire et sera réalisée ultérieurement dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée.

Le montant financier de l'autorisation de programme de la première phase de ce projet est de 300 000 €.

CP 2016 : 250 000 €

2.2. – La restructuration des restaurants scolaires

La modernisation des cuisines permet de faciliter le travail des agents et surtout de respecter les règles d'hygiène et de sécurité.

Actuellement 70 établissements possèdent un restaurant dont 63 ont été créés par le Conseil Départemental ou ont déjà été restructurés. Lors de travaux dans un collège bénéficiant de la restauration scolaire, la continuité du service de restauration est toujours maintenue.

2.2.1– Les opérations sur les restaurants scolaires achevées ou en phase « travaux »

⇒ Le collège « **Rouget de Lisle** » à **Schiltigheim**

Le Conseil Régional a confié à la Ville de Schiltigheim un mandat de maîtrise d'ouvrage en vue de reconstruire le restaurant scolaire du lycée Mathis. Du fait que la totalité des rationnaires du collège Rouget de Lisle sont accueillis par cet établissement, le Conseil Départemental participe au financement de cet équipement en fonction du nombre de collégiens rationnaires (27% des effectifs). Les travaux débutés en 2013 ont été livrés en septembre 2014. Les accords entre les deux Collectivités étalent les paiements du Département jusqu'en 2017.

Le co-financement sur ce projet s'élève à 1 060 000 € HT pour le Conseil Départemental. S'agissant d'une opération menée par la Région Alsace, les crédits sont imputés au mode d'action 3122.

CP 2016 : 180 000 €

⇒ Le collège **Kleber à Strasbourg**

Le Conseil Régional réalise une opération de restructuration et d'extension du restaurant de la cité scolaire. La participation du Département s'élève à 2 069 000 € en fonction du nombre de collégiens rationnaires (30% des effectifs). Les travaux débutés en 2015, s'achèveront en 2017.

S'agissant d'une opération menée par la Région Alsace, les crédits sont imputés au mode d'action 3122.

CP 2016 : 262 000 €

⇒ Le Collège **de Lauterbourg**

Le collège de Lauterbourg a bénéficié en 1999 d'une restructuration globale menée par le SIVOM de Lauterbourg, mais le restaurant scolaire n'a pas été intégré dans cette opération. La cuisine était vétuste et ne répondait plus aux normes d'hygiène et de sécurité.

Cette opération a permis également à la marge un réaménagement fonctionnel des espaces d'enseignement et de la vie scolaire.

Le programme technique détaillé a permis de lancer le concours de maîtrise d'œuvre début 2012. Le jury de choix du lauréat s'est fait fin 2012 en retenant le cabinet d'architecture WEBER&KEILING. Les études de conception ont démarré en 2013 et ont permis le lancement de l'appel d'offres en 2014. Les travaux débutés en juillet 2014 s'achèveront en janvier 2016. La mise en service du nouveau restaurant scolaire a été effectuée la rentrée de septembre 2015.

Le montant financier de l'autorisation de programme est de 4 669 352,03 € TTC.

CP 2016 : 650 000 €

2.2.2- Les opérations sur les restaurants scolaires en phase d'études ou en concours de maîtrise d'œuvre

⇒ Le collège **du « Bastberg » à Bouxwiller**

Ce restaurant scolaire qui dessert en moyenne plus de 850 repas par jour est l'un des plus grands restaurants scolaires de collège du Bas-Rhin. Les équipements sont vétustes et l'organisation fonctionnelle n'est pas optimum. Une mise aux normes de cet équipement s'impose avec un renouvellement complet du matériel, ce qui ne pourra pas se faire dans le cadre d'une simple opération de maintenance.

Les études de conception ont été confiées au cabinet TOPIC en 2015. Elles devraient s'achever en 2016 afin que les travaux se déroulent en 2017 avec mise en service en septembre 2017.

La Région participera financièrement à cette opération, dans la mesure où les lycéens publics fréquentent ce restaurant scolaire.

Le montant financier de l'autorisation de programme est de 2 000 000 € TTC. La participation de la Région est de 740 833 €.

CP 2016 : 50 000 €

⇒ Le collège **de « l'outre-Forêt » à Sultz-sous-Forêts**

Ce restaurant scolaire qui dessert en moyenne plus de 550 repas par jour dispose d'une salle de repas relativement petite, conduisant à un taux de rotation de plus de 3 pendant la pause méridienne. Il a donc été proposé de procéder à une extension d'environ 100 m² de la salle afin de ramener le taux de rotation à un niveau moyen moins inconfortable. Toutefois, les effectifs pour les prochaines années sont en diminution.

Les études de conception ont été confiées au cabinet BGL en 2015. Les travaux pourraient se réaliser au cours de l'été 2017. Les crédits prévus en 2016 doivent permettre de finaliser les études de conception. L'arbitrage définitif pour réaliser l'opération n'est pas encore rendu.

CP 2016 : 15 000 €

2.3. – Autres opérations

⇒ L'espace sportif Sebastien Loeb à **Haguenau**

Les élèves du collège Foch manquent de créneaux dans les équipements sportifs de la Ville pour effectuer les heures d'EPS imposées par les programmes pédagogiques. La Région Alsace a également la même demande car le gymnase actuel du lycée est vétuste et doit être démoli.

La Ville qui a également des besoins associatifs souhaitait s'engager dans la construction d'un nouvel équipement à condition d'une répartition financière équitable entre les trois collectivités. Le Département s'est engagé à participer à hauteur d'un tiers du coût de construction du gymnase avec un plafond de dépenses fixé à 2.600.000 €.

En contrepartie, l'usage de l'équipement sera affecté prioritairement pendant les créneaux horaires scolaires aux collégiens et le Département bénéficiera de la gratuité d'utilisation pendant 8 ans.

La maîtrise d'ouvrage de ce projet a été assurée par la Ville de Haguenau. La Région Alsace est également partenaire de cette opération avec une participation équivalente à celle du Département.

Cette somme est imputée sur l'enveloppe du volet 2 du contrat de territoire.

La construction de cet espace sportif a été confiée au cabinet DENU-PARADON, les travaux démarrés en septembre 2013 se sont achevés début 2015.

Les crédits prévus en 2016 permettent de solder la participation financière du Département.

CP 2016 : 500 000 €

⇒ La participation au financement **de la construction de l'École Européenne**

Le Conseil Supérieur des Ecoles Européennes (CSEE) a validé le 24 octobre 2007 le principe de la création d'une école européenne à Strasbourg. Le programme consiste à construire sur un même site, un établissement scolaire permettant le fonctionnement des 14 années de formation réparties de la manière suivante :

- Cycle maternel : 2 années en 6 classes (144 élèves) ;
- Cycle primaire : 5 années en 15 classes (375 élèves),
- Cycle secondaire : 7 années en 21 classes (525 élèves). Le Département s'est engagé à prendre en charge le coût d'investissement des surfaces construites pour les années d'enseignement équivalentes aux 4 premières années du cycle secondaire (équivalentes aux années de 6ème à 3ème des programmes pédagogiques français).

La ville de Strasbourg, le Département du Bas-Rhin et la Région Alsace assurent la co-maîtrise d'ouvrage de cette cité scolaire qui a été construite sur le terrain mis à disposition par l'Etat, route de la Wantzenau à la Robertsau. Il a été décidé pour des raisons de cohérence et d'efficacité, de désigner la ville de Strasbourg comme maître d'ouvrage. Après une délibération prise en commission permanente du Conseil Général le 6 septembre 2010, la convention de maîtrise d'ouvrage désignée a été signée fin 2010.

Le choix du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre a été fait début 2012 désignant l'équipe WEBER&AUER. Les études de conception ont été finalisées début 2013 permettant le lancement de l'appel d'offres et le démarrage des travaux en 2013. Les travaux se sont déroulés sans difficultés majeures en 2014 et en 2015. Le nouvel établissement a été mis en service en septembre 2015. Le solde de l'opération interviendra probablement en 2017 selon possibilité pour la Ville d'effectuer les bilans sur l'ensemble des marchés.

CP 2016 : 1 815 000 €

Récapitulatif des crédits nécessaires pour les opérations sur les collèges publics

Les montants indiqués sont toutes taxes comprises

Opérations	Millésime AP	AP votée	Montants déjà mandatés	CP 2016
Construction de l'école européenne à Strasbourg	2010/1	12 100 000,00	7 667 925,37	1 815 000,00
Collège Foch à Haguenau	2004/3	18 830 000,00	18 805 444,11	7 048,12
Collège Rouget de Lisle à Schiltigheim	2005/3	17 250 000,00	16 714 538,46	20 000,00
Collège Foch à Haguenau – Espace sportif S. Loeb	2010/1	2 600 000,00	2 100 000,00	500 000,00
Collège de la Robertsau à Strasbourg	2007/1	12 900 000,00	10 910 473,53	450 000,00
Collège de Benfeld	2005/2	15.700.000,00	10 715 148,47	4 200 000,00
Collège Romain Rolland à Erstein- Réhabilitation lourde	2012/4	18 500 000,00	4 865 504,49	5 000 000,00
Collège Romain Rolland à Erstein- restructuration demi- pension	2012/5	1 500 000,00	1 398 349,29	49 511,05
Collège de Lauterbourg – demi-pension	2007/3	4 669 352,03	3 873 201,37	650 000,00
Collège Saut du Lièvre à Bischwiller	2008/3	4.300.000,00	242 410,94	50 000,00
Collège de Bouxwiller – restructuration demi-pension	2015/4	2 000 000,00	0,00	50 000,00
Collège Galilée de Lingolsheim – construction collège modulaires et restructuration collège existant	2014/2	4 000 000,00	2 451 094,44	920 000,00
Collège Jacques Tati de Mertzwiller – Mise en accessibilité partielle	2015/5	300 000,00	29 709,60	250 000,00
Collège de l'Outre-Forêt – Soultz-Sous -Forêts – Extension du restaurant scolaire	2015/6	300 000,00	7 335,61	15 000,00
Acquisition de matériel de cuisine	2008/1	2 450 000,00	1 909 332,89	450 000,00
Frais d'études	2016/1	70 000,00	0,00	10 000,00
Frais divers				9 094,05
Total investissement				14 445 653,22

3122- Gros entretien des collèges publics

Crédits proposés au BP 2016 : 7 942 000 € (investissement)

Crédits proposés au BP 2016 : 1 000 € (fonctionnement)

1 – Les travaux de maintenance dans les collèges

Les travaux d'entretien et de modernisation des collèges visent d'une part à assurer la pérennité des bâtiments et des installations techniques et d'autre part à améliorer leurs conditions de travail.

La sécurité est aussi une préoccupation de tous les instants et l'année 2016 permettra de poursuivre les travaux engagés sur tous les collèges. Certains établissements bénéficient d'une opération lourde de remise à niveau.

Il est proposé d'inscrire 7 500 000 € au BP 2016.

Le programme détaillé des travaux d'entretien et de maintenance mis au point avec l'ensemble des élus de canton sera soumis à la Commission Permanente de mars 2016.

La priorisation des travaux s'est faite selon les critères suivants :

- Sécurité des personnes
- Conformité réglementaire

- Pérennité des ouvrages et notamment du clos et couvert
- Maîtrise de l'énergie
- Adaptation aux évolutions des effectifs et des méthodes d'enseignement
- Mise à niveau des réseaux informatiques

2 – Les travaux menés par la Région Alsace dans les cités scolaires

L'opération de reconstruction de la demi-pension du lycée Emile Mathis de Schiltigheim menée par la Région Alsace et dont bénéficient les élèves du Collège Rouget de Lisle, ainsi que la restructuration de la demi-pension de la cité scolaire Kleber, détaillées dans le mode d'action 3121 au §2.2.1., sont financées dans le présent mode d'action.

Un montant de 442 000 € est inscrit au BP 2016.

3 – Autres

A ces montants d'investissement s'ajoutent 1 000 € de fonctionnement pour charges diverses.

3123 – Entretien courant des collèges

Crédits proposés au BP 2016 : 1 120 000 € (fonctionnement)

1- Entretien des bâtiments collèges

Ces crédits de fonctionnement s'inscrivent dans l'approche globale de l'entretien des collèges (cf. 3122). Concourant aux mêmes objectifs, ils seront soumis à la commission permanente de mars 2016 et s'élèvent à 1 105 000 € pour 2016.

2- Etude de la gestion technique du patrimoine des collèges

Ces crédits d'études servent à finaliser certains levés topographiques ou architecturaux dans le patrimoine des collèges. Ils s'élèvent à 15 000 € pour 2016.

3125 – Équipement matériel et mobilier des collèges publics

Crédits proposés au BP 2016 : 1 772 527,04 € (investissement)

Équipement en mobilier et matériel

Les crédits sont destinés à financer les équipements des collèges faisant l'objet de restructurations pour certains de leurs locaux ainsi que le remplacement du mobilier et du matériel vétustes dans l'ensemble des collèges publics. En 2016, les crédits serviront particulièrement à subventionner l'équipement des collèges en cours de restructuration que sont Erstein, Benfeld et Lauterbourg.

Par ailleurs, la convention tripartite conclue entre la Région Alsace, le Département du Bas-Rhin et la ville de Strasbourg le 24 octobre 2014, fixe les modalités de répartition des charges d'investissement relatives à l'établissement public local d'enseignement (EPL) dénommé « Ecole Européenne de Strasbourg » et désigne la ville de Strasbourg comme collectivité de rattachement. Il s'agit des charge dites « du propriétaire » qui comprennent la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement en mobilier et matériel de l'école.

Ces charges d'investissement sont couvertes par les trois collectivités dans le cadre d'un budget annexe mis en place par la collectivité de rattachement.

Équipement informatique

Le Conseil Général a adopté, lors de sa séance plénière du 21 juin 2011, un schéma directeur numérique des collèges sur la période 2012 à 2015.

En 2016, il est proposé de reconduire les crédits 2015 pour poursuivre le remplacement du matériel informatique obsolète dans les collèges publics et le remplacement du matériel actif (commutateurs réseaux).

Dans le cadre de l'appel à projet 2016 plan numérique lancé par le Ministère de l'Education Nationale, le Département mènera une réflexion autour d'une expérimentation sur l'utilisation d'un équipement individuel mobile (BYOD : bring your own device ou prenez vos appareils).

3126 – Fonctionnement des collèges publics

Crédits proposés au BP 2016 : 14 736 922 € (fonctionnement)

Dotations de fonctionnement

Le 2 novembre 2015, le Conseil Départemental a arrêté les critères de calcul des dotations de fonctionnement 2016. Les crédits de 13,52 M€ tiennent compte d'une réserve de 1,5 M€ pour la location des installations sportives, de 0,55 M€ pour la natation scolaire et de 0,3 M€ pour le versement de dotations complémentaires pour les ajustements des charges de viabilisation en cours de l'exercice 2016.

Accès à l'espace numérique de travail en Alsace (ENTEA)

L'espace numérique de travail a été mis en place au travers d'un groupement de commandes lancé par la Région Alsace, le Conseil Départemental du Haut-Rhin, le Conseil Départemental du Bas-Rhin et le Rectorat. Il est destiné à tous les acteurs de l'établissement professeurs, élèves, parents, personnels administratifs.

Le marché a été attribué à la société ITOP.

Les frais de fonctionnement sont pris en charge par les collectivités, sous forme du versement d'un montant forfaitaire.

Il est proposé de reconduire pour 2016 la prise en charge des frais liés au fonctionnement de l'Espace Numérique de Travail en Alsace dans les collèges publics.

Financement des emplois aidés ATC

Aux côtés des agents titulaires, des personnes bénéficiant de contrats aidés et employées par les collèges peuvent aussi être affectées à des missions qui relèvent de notre compétence départementale. Depuis le 1er janvier 2006, le Département cofinance ainsi ces contrats, en prenant en charge la part qui n'est pas financée au titre de la politique nationale de l'emploi.

Sur l'ensemble de l'année scolaire 2015-2016, un crédit de 150 000 €, prévu à cet effet, permettra de continuer à financer environ 70 contrats aidés, qui contribuent à la mise en œuvre des compétences départementales dans les collèges.

Maintenance informatique

La loi du 8 Juillet 2013 portant sur la refondation de l'Ecole de la République impose de nouvelles obligations aux Départements dont notamment la prise en charge par le Conseil Départemental de la maintenance matérielle et logicielle des collèges publics. Cette maintenance comprend l'acquisition, la mise en service, le maintien et le renouvellement des matériels et des logiciels pour les infrastructures et les équipements.

Actuellement, la maintenance informatique est assurée par le Rectorat de l'Académie de Strasbourg qui propose aux équipes administratives et éducatives un appui pédagogique dans la maintenance et l'exploitation des équipements numériques en mettant à leur disposition

- un numéro vert dédié à l'assistance informatique
- un réseau informatique d'assistance de proximité (RAIP) composé de techniciens chargés des opérations de maintenance
- une personne ressources numériques dans chaque établissement (PRN).

Le Rectorat souhaite se recentrer sur les missions d'assistance pédagogique prévues dans la loi Peillon et devrait à terme abandonner la maintenance informatique aux collectivités.

Le Département assurera cette mission avec une montée en charge progressive à partir de 2016, sur 3 ans. Il est prévu d'organiser un groupe de travail entre les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, en vue d'établir une convention avec le Rectorat afin que ce dernier accompagne les collectivités pendant la période de la montée en charge de cette mission.

Par ailleurs, les deux collectivités établiront un cahier des charges commun afin d'envisager l'externalisation de la maintenance informatique sur les deux départements. A ce titre, il est inscrit 286 000 € au budget 2016.

Sont également inscrits à compter du budget primitif 2016, les frais relatifs à la connexion des collèges au réseau IHDEAL, soit 280 000 €. Il est à noter que ce montant est augmenté de 20 000 € en 2016 pour permettre d'équiper en réseau Wi-Fi deux collèges pilotes. Les crédits sollicités en 2016 s'élèvent à 300 000 €.

Partenariat entre le Laboratoire Départemental d'Analyses du Bas-Rhin et la Direction des collèges

Depuis sa délibération du 24 juin 2013, le Conseil Départemental a validé un rapprochement technique entre le Laboratoire Départemental d'Analyses et la Direction des Collèges. Il a été décidé de réaliser des prestations de formation, de sensibilisation et d'accompagnement d'agents techniques des collèges. 23 collèges ont été accompagnés dans la mise en œuvre réglementaire et qualitative.

En fonction des besoins de chaque établissement, les prestations suivantes ont été réalisées :

- ✓ Accompagnement des responsables de restauration pour la mise à jour et l'utilisation quotidienne du Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS)
- ✓ Constitution et mise à disposition d'une base documentaire adaptée à chaque site
- ✓ Formation-sensibilisation des agents aux bases en matière d'hygiène alimentaire
- ✓ Réalisation de contrôles ponctuels du suivi du PMS
- ✓ Mise en œuvre des actions correctives

Le bilan pour ces établissements est très positif. Dans l'ensemble, les équipes sur site ont adhéré à l'accompagnement et leur sensibilisation a permis de transformer la gestion du Plan de Maîtrise Sanitaire, souvent compris comme une charge administrative, en un outil d'amélioration continue.

Aussi, il est proposé de poursuivre cet accompagnement pour l'année 2016 pour les collèges publics.

3127 – Fonctionnement des collèges privés sous contrat

Crédits proposés au BP 2016 : 3 950 000 € (fonctionnement)

Aux termes de l'article L. 442-9 du code de l'éducation, les collèges privés sous contrat d'association bénéficient de deux contributions :

- une dotation de fonctionnement matériel calculée par élève du 1er cycle égale au coût moyen d'un élève du public majoré de 5 % pour couvrir les charges sociales et fiscales afférentes aux rémunérations des personnels non enseignants. Conformément aux textes, et en application d'une stricte parité entre les moyens alloués aux collèges publics et ceux alloués aux collèges privés sous contrat d'association, cette dotation est calculée sur la base de la dotation de fonctionnement aux collèges publics, des dépenses de fonctionnement pour l'entretien des bâtiments et de renouvellement du matériel et du mobilier.

- une dotation calculée par rapport aux dépenses correspondantes de rémunération des personnels non enseignants afférentes à l'externat des collèges publics. Elle est majorée d'un pourcentage, librement déterminé par la collectivité, pour couvrir les charges sociales et fiscales afférentes à ces rémunérations. Il est proposé de reconduire le mode de calcul établi en 2009 et de tenir compte de la masse salariale des agents ATC des collèges publics, titulaires et contractuels, mais sans les emplois aidés, apparaissant au compte administratif de l'exercice 2014, et de ne pas appliquer de majoration.

La répartition de ces crédits de fonctionnement entre les 13 collèges privés concernés sera soumise à la commission permanente.

3131 – Travaux d'équipement dans les écoles primaires et maternelles publiques

Les subventions d'investissement qui relèvent des contrats de territoire et des autres dispositifs d'aide ne sont pas ventilées par mode d'action ; elles sont prévues au stade du budget primitif au sein d'une enveloppe unique et seront réparties en cours d'année en fonction de l'avancée réelle des opérations subventionnées et des crédits disponibles (cf. le rapport « BP investissement »).

Les dossiers restant à engager au titre des contrats de territoire représentent un volume financier d'1,6 M d'euros.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2016 dans les axes d'intervention 312 - Enseignement secondaire et 313 - Enseignement élémentaire et

- Décide de la mise en œuvre en 2016 des études et travaux énoncés dans le rapport et prévus au budget primitif 2016

- Approuve les dispositions des axes 312 et 313

- Décide de la poursuite pour 2016 des prestations de formation, de sensibilisation et d'accompagnement d'agents techniques des collèges, dans le cadre du partenariat entre le Laboratoire Départemental d'Analyses du Bas-Rhin et le secteur collèges du Département.

Strasbourg, le 21/01/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY